



MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL d'une séance régulière de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, tenue mardi le 6 octobre 2020 à 19 h 30 à la salle du conseil sise au 145, rue de l'Église. Sont présents :

Maire : M. Louis Coutu, maire
Conseillers(e) : M. Denis Vel M. Jean-Pierre Brien
M. Réal Vel Mme Suzanne Casavant
M. Jacques Bergeron
Absent : M. Pascal Gomin

Formant quorum sous la présidence de M. Louis Coutu maire,
Majella René, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

2020-10-182

6.3 RECONNAISSANCE DES PROFESSIONNELS EN TRAVAUX PUBLICS À TITRE DE PREMIERS INTERVENANTS AU QUÉBEC

ATTENDU QUE les professionnels des travaux publics font partie des premiers intervenants appelés lors d'une catastrophe naturelle, d'intempéries et de bris de biens collectifs;

ATTENDU QUE les directions des travaux publics constituent une portion majeure des budgets des villes, que ces équipes sont menées de main de maître par des gestionnaires aguerris qui doivent pouvoir composer avec des enjeux environnementaux, techniques, humains, budgétaires, et ce, dans un contexte de clients-citoyens, et qu'une reconnaissance permettrait à ces gestionnaires d'exception d'obtenir des sièges autour de tables stratégiques et de porter leur voix sur les dossiers qui les touchent et les impactent;

ATTENDU QUE les gestionnaires des travaux publics ressentent le besoin de standardiser et de normaliser certaines actions pour en assurer la qualité et la sécurité;

ATTENDU QUE les différentes directions en travaux publics font face à d'importants défis de changements et de gestion de la relève et qu'une reconnaissance du secteur permettrait de mieux connaître les différents corps de métiers qui les composent, et qu'en positionnant les travaux publics comme un secteur reconnu, il sera possible de former adéquatement les ressources, d'attirer une relève de choix et la garder motivée et fière.

IL EST PROPOSÉ par Réal Vel
ET APPUYÉ par Jean-Pierre Brien
ET RÉSOLU

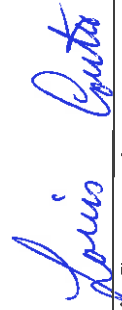
QUE la direction des travaux publics de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle soit reconnue en tant que premiers intervenants.


QUE le conseil municipal appuie les démarches de reconnaissance du secteur des travaux publics au Québec effectuée par l'Association des travaux publics d'Amérique auprès des instances gouvernementales.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents (e)

COPIE VIDIMÉE donnée à Sainte-Anne-de-la-Rochelle, le 13 octobre deux mille vingt.


Louis Coutu, maire


Majella René, gma
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Note : Le présent extrait de résolution fait partie du projet du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, lequel sera adopté à la prochaine séance ordinaire.